

Présidence – Cabinet
N°/Réf. : Cab/2025-M10

**Lettre de mission de Sybille Lajus,
Vice-présidente Culture, sport et vie étudiante**
2024-2028

L'université de Poitiers s'inscrit pleinement dans une trajectoire européenne et responsable, aussi bien d'un point de vue humain, environnemental que sociétal. En tant qu'établissement public, elle a vocation à répondre aux enjeux sociétaux et aux transitions actuelles et futures par une recherche internationale ambitieuse et une offre de formation de qualité.

L'université de Poitiers dispose d'une offre de formation pluridisciplinaire avec santé et attache une grande importance à proposer une offre de formation visible intégrant des pratiques pédagogiques adaptées, et le déploiement de l'apprentissage et de la formation continue. L'université de Poitiers mène une politique attachée à la réussite étudiante afin que les étudiantes et étudiants puissent être acteurs de leurs apprentissages, et bénéficient d'une orientation et d'une insertion davantage éclairées et choisies. Considérant que la réussite étudiante ne peut s'envisager que comme plurielle, l'université de Poitiers renforce l'inclusion des étudiants en améliorant leurs conditions de vie, d'études et de santé ainsi que leur accès à la culture, au sport, à la vie associative et citoyenne qui participent du bien-être étudiant.

Missions

La vice-présidente, Culture, sport et vie étudiante a pour mission de mettre œuvre une politique coordonnée en matière de vie étudiante, sportive, culturelle et artistique. Elle impulse et renforce les dispositifs susceptibles d'améliorer les conditions de vie étudiante – notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité – et de favoriser une vie étudiante dynamique. Elle a aussi pour mission de soutenir une politique pour la culture artistique au sein de l'établissement et en partenariat. Elle veille au déploiement des actions et dispositifs sur l'ensemble des implantations de l'établissement. Dans l'exercice de son mandat, elle tient compte de la soutenabilité humaine et financière de ses actions et leurs éventuels impacts sur les ressources et l'organisation de l'établissement. Les différentes actions qu'elle doit conduire sont de manière non exhaustive :

- *Actions pour la vie étudiante.* Elle propose et facilite les actions concernant la vie associative – notamment à travers le label dédié – et contribuant à renforcer et valoriser l'engagement étudiant, en lien avec le vice-président étudiant. Elle suit et coordonne les actions du Schéma directeur de la Vie de campus. Elle favorise l'accompagnement et l'implication des publics étudiants tout au long de l'année, en proposant des dispositifs incitatifs et en promouvant le développement des projets étudiants, notamment par le FSDIE associatif. Elle est attentive, en lien avec le CROUS, au fonctionnement du guichet social unique. Elle coordonne politiquement les réflexions et action autour des rythmes et temps étudiants.

- *Actions pour la culture et pour le sport.* Elle favorise un renouvellement des pratiques artistiques et culturelles proposées aux publics étudiants et plus largement à la communauté universitaire. Elle favorise la rencontre entre l'université et la création artistique en développant des actions de médiation adaptées. Elle contribue à dynamiser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles, notamment avec le CDN Le Méta. Elle cherche à renforcer les échanges entre l'université et son environnement de manière à asseoir le rayonnement de l'établissement en tant

que lieu de culture ouvert sur la cité. Elle accompagne, en lien avec le directeur du SUAPS, le déploiement d'une offre sportive pertinente pour les publics étudiants.

Dans l'exercice de son mandat, elle tient compte de la soutenabilité humaine et financière de ses actions et leurs éventuels impacts sur les ressources et l'organisation de l'établissement.

Périmètre d'action

La vice-présidente Culture, sport et vie étudiante est rattachée au pôle *Formation et Réussite plurielle* de l'équipe présidentielle. Elle rend compte régulièrement de ses actions auprès de la vice-présidente Formation.

Elle représente la présidente de l'établissement au sein de l'ensemble des instances internes concernées par ses missions, de manière non exhaustive : participe selon les besoins à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) ; participe aux réunions des assesseurs à la pédagogie ; à la commission CVEC, aux commissions du FSDIE associatif et social, à la commission engagement étudiant. Elle peut être amenée à représenter la présidente dans des instances externes sur délégation, notamment : les réseaux nationaux de vice-présidents, le Conseil d'administration et la commission CVEC du CROUS de Poitiers, le Conseil d'Administration du TAP, le Conseil d'administration du Pôle Aliénor.

Elle est en lien direct avec le pôle Vie de campus et Patrimoine, et notamment la Maison des Étudiants et le SUAPS. Elle s'appuie sur le Cabinet de la présidente pour les actions et missions qui le nécessitent, notamment la communication institutionnelle.

Cette lettre de mission est valable durant toute la durée de sa mission. Elle pourra être mise à jour en cas de besoin.

Poitiers, le 6 janvier 2025,
Virginie LAVAL
Présidente de l'université de Poitiers

